



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT, le Neuf JUIN,**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23

**Etaient présents** : R. MARTEL TRIGANCE - G. BARRA - S. ALLEG - B. MONTAGNE – A. HERNANDEZ, **Adjoint**  
J-M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELLUIN –  
J. DUBOIS – P. GINER – J-L. GIRAUD - J. HENSELER – S. LAINE – M. MARTEAU - E. MENUT –  
C. OBYN SELINGUE – N. PERRICHON - A. RASKIN – J. RAYNAUD - M. RAYNAUD. **Conseillers**

**GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR  
ET DESIGNATION DE SES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA C.A.O.**

**VU** le courrier du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers, en date du 4 mars 2020.

Le Syndicat Intercommunal d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D.) assure le rôle de coordonnateur de groupement de commandes des collectivités territoriales du Var. Le recours à un groupement de commandes permet à différentes personnes morales de pouvoir obtenir des avantages tarifaires et qualitatifs indemnifiables par le biais de la massification des achats.

Le groupement de commandes des collectivités territoriales du Var arrivant à son terme, il est nécessaire de le reconstituer pour la durée du mandat électoral, afin de poursuivre les objectifs de rationalisation et d'optimisation de l'achat public qui lui ont été confiés.

**CONSIDÉRANT** que demeure de l'intérêt communal de grouper certaines commandes publiques avec d'autres acheteurs pour obtenir, en raison des volumes commandés, le meilleur rapport qualité / prix auprès des fournisseurs et prestataires de services.

**CONSIDÉRANT** que suite aux élections des conseillers municipaux du 15 mars 2020 et de leur installation le 26 mai 2020, il convient d'adopter la convention constitutive du groupement et la désignation des membres de la CAO.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- **D'ADOPTER** les termes de la convention constitutive du Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var.
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.
- **DE DÉSIGNER** Mme Aurélie HERNANDEZ, membre de la CAO de la commune, en tant que membre titulaire de la CAO du groupement de commandes.
- **DE DÉSIGNER** M. Mme Nancy DEDULLE LELLUIN, membre de la CAO de la commune, en tant que membre suppléant de la CAO du groupement de commandes.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Camille BOUGE